

Formulaire d'adhésion au tarif de recharge des véhicules électriques (RVE)

Le tarif de recharge des véhicules électriques (RVE) est destiné aux grandes bornes de recharge dotées d'au moins une borne de recharge rapide à courant continu (BRCC), également appelée borne de niveau 3. Les bornes personnelles (p. ex., fixées sur une maison) ne sont pas admissibles.

Veuillez remplir ce formulaire si vous souhaitez bénéficier du tarif de recharge des véhicules électriques (tarif RVE). Le tarif RVE réduit les tarifs de service de transport de détail (RTSR) pour les bornes de recharge de véhicules électriques (VE) participantes.

Pour de plus amples renseignements sur le tarif RVE, visitez hydroottawa.com/tarifrve

Comment soumettre votre formulaire d'adhésion au tarif RVE

Voici les deux étapes à suivre pour nous envoyer votre formulaire :

Étape 1 : Remplir et sauvegarder votre formulaire

- Remplissez tous les champs obligatoires.
- Sauvegardez le formulaire complété sur votre ordinateur (par exemple, sur votre bureau).

Étape 2 : Téléverser et soumettre votre formulaire

Rendez-vous sur notre page Nous joindre : hydroottawa.com/nousjoindre
Dans le menu déroulant « **Objet** », sélectionnez « **Tarif RVE** ».
Remplissez vos **renseignements** sur la page.
Cliquez sur le bouton « **Choisir un fichier** » pour joindre votre formulaire.
Cliquez sur « **Soumettre** » pour nous l'envoyer.

Vous pouvez également envoyer votre formulaire par la poste:

Poste: Hydro Ottawa, C.P. 8700,
Ottawa (Ontario) K1G 3S4
À l'attention du service de la facturation – Formulaire RVE

Une fois qu'Hydro Ottawa aura reçu le formulaire rempli, et à moins que nous n'ayons des questions à ce sujet, nous commencerons à appliquer le taux RVE lors de votre prochaine période de facturation ou dès que possible après celle-ci. Vous resterez inscrit tant que le compte continuera à remplir les conditions d'admissibilité énumérées ci-dessous. Vous pouvez à tout moment abandonner le taux RVE.

Informations sur le compte client

Vous aurez besoin de votre facture d'électricité pour saisir les informations suivantes. Inscrivez-les exactement telles qu'elles apparaissent sur votre facture d'électricité. Si vos informations ne sont pas inscrites telles qu'elles apparaissent sur votre facture d'électricité, il se peut qu'Hydro Ottawa ne puisse pas traiter votre formulaire.

Nom sur le compte	
Numéro de compte (20 chiffres)	
N° d'identification du service de compteur (le cas échéant)	
Adresse pour service	

Informations sur le client à joindre	
Nom	
Numéro de téléphone	
Adresse courriel	
Informations sur les stations de recharge	
Nombre de bornes BRCC (niveau 3) pour véhicules électriques	
Capacité moyenne des bornes de VE BRCC (niveau 3) (en kW)	
Nombre de bornes de niveau 2 (208/240 V) pour véhicules électriques	
Capacité moyenne des bornes niveau 2 (en kW)*	
Nombre de bornes de niveau 1 (120 V) pour véhicules électriques	
Capacité moyenne des bornes niveau 1 (en kW)*	
Capacité totale installée des ressources énergétiques décentralisées (RED), le cas échéant (en kW)	
Type de carburant RED (p. ex., solaire, éolien, eau, biocarburant/biogaz, thermique, stockage d'énergie, autre)	

*Si la capacité des bornes diffère, indiquez la moyenne (p. ex., si bornes ont une capacité de 50 kW et 5 bornes ont une capacité de 100 kW, la moyenne saisie sera de 75 kW).

Certification des clients

1. Au nom du titulaire du compte, je souhaite ouvrir un compte au tarif RVE.
2. Je confirme que la station de recharge pour VE associée au compte répond à chacun des critères d'admissibilité suivants :
 - a. La borne de recharge contient au moins une bornes BRCC (également appelée borne de niveau 3).
 - b. Au moins 90 % de la demande mensuelle totale de pointe du compte est liée à la recharge des VE (c.-à-d. le BRCC et tous les bornes de niveau inférieur, non BRCC); les charges auxiliaires (p. ex., pour les distributeurs automatiques, le gonflage des pneus ou les toilettes) ne dépassent pas 10 % de la demande de pointe mensuelle totale.
 - c. Le compte a une demande de pointe mensuelle égale ou supérieure à 50 kW, mais inférieure à 5 000 kW.

- d. Le compte a ou devrait avoir un coefficient d'occupation moyen sur 12 mois égal ou inférieur à 20 %, calculé selon la formule suivante :

$$\text{Facteur de charge}_{\text{mois}} = \frac{\text{Électricité consommée (kWh)}_{\text{mois}}}{\text{Demande maximale (kW)}_{\text{mois}} \times \text{Nombre d'heures}_{\text{mois}}}$$

- e. La borne de recharge ne dessert pas principalement des flottes commerciales et/ou publiques.
- f. La capacité nominale totale de toute RED connectée derrière le compteur du compte n'excède pas la demande de pointe annuelle totale de la borne de recharge.

3. Je certifie que les informations fournies dans ce formulaire sont véridiques et exactes, et qu'au cas où Hydro Ottawa aurait des questions à ce sujet, je fournirai des réponses véridiques et exactes.

4. Je reconnais que je suis tenu d'informer Hydro Ottawa dans les 30 jours de la cessation du respect des conditions d'admissibilité, après quoi le compte sera supprimé du tarif RVE.

5. Je reconnais que si Hydro Ottawa détermine que j'ai délibérément ou imprudemment fourni de faux renseignements sur ce formulaire ou en réponse à l'une de ses questions à ce sujet, ou que j'ai délibérément ou imprudemment omis d'aviser Hydro Ottawa dans les 30 jours suivant la date à laquelle j'ai cessé de satisfaire aux conditions d'admissibilité, Hydro Ottawa refacturera le compte pour la différence entre le tarif RVE qui a été facturé et le RTSR qui aurait dû être facturé, plus l'intérêt.

6. J'ai l'autorité de signer ce formulaire au nom du titulaire du compte.

Signature

Signature : _____

Date :

Nom de la personne signant au nom du titulaire du compte :

Titre de la personne signant au nom du titulaire du compte :

Besoin d'aide pour remplir le formulaire ?

Des représentants du service à la clientèle sont à votre disposition du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h, et le samedi, entre 9 h et 15 h. Contactez-nous au 613 738-6400.